

Les “reçus-collés” seront finalement tous reçus

■ Le ministre Marcourt a demandé aux universités d'accepter leur inscription en deuxième année.

Pour certains étudiants en médecine et en dentisterie, il s'agit d'une victoire. Provisoirement en tout cas.

Le ministre de l'Enseignement supérieur francophone Jean-Claude Marcourt (PS) a donné instruction lundi aux universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'inscrire à titre provisoire tous les étudiants “reçus-collés” de l'année 2016-2017 en deuxième bachelier de médecine ou dentisterie.

Pour rappel, les dits “reçus-collés” sont les étudiants qui ont réussi l'équivalent de 45 crédits (sur un total de 60) lors de leur première année, mais qui ne sont pas parvenus à se classer en ordre utile lors du concours de sélection organisé en juin dernier et n'ont pas non plus réussi l'examen d'entrée organisé au début septembre.

Assurance du fédéral

Avant de prendre sa décision, le ministre avait demandé au gouvernement fédéral de lui garantir que tous les étudiants concernés pourraient bénéficier d'un numéro

Inami à l'issue de leur cursus. Selon Jean-Claude Marcourt, cette confirmation du fédéral lui est parvenue ce lundi.

Ce qui permet cette assurance est le fait que le gouvernement fédéral n'avait pas publié dans les temps le nombre d'attestations Inami qui seraient distribuées en 2022, et sur lequel s'appuyait le concours de juin.

“Dès lors que le gouvernement fédéral a reconnu l'absence de contingentement pour l'année 2022 et s'engage à octroyer un numéro Inami à l'ensemble de ces étudiants, il importe de rétablir l'égalité de traitement entre tous les étudiants concernés, en ce compris ceux qui n'ont pas été en justice”, souligne le ministre Marcourt dans un communiqué publié lundi.

Fin octobre en effet, sept “reçus-collés” avaient obtenu du conseil d'Etat le droit de s'inscrire en deuxième année à titre provisoire dans l'attente de réponses à des questions préjudicielles posées par la Haute juridiction à la Cour constitutionnelle. Ces réponses, qui assureront définitivement l'avenir des reçus-collés inscrits désormais en deuxième, sont attendues pour début décembre au plus tard.

Selon le ministre, la mesure concerne 209 étudiants (186 en médecine et 23 en dentisterie).

BdO (avec Belga)